

Le schéma des aires de covoiturage

Le projet de schéma des aires de covoiturage a été adopté en juin 2020 par les élus départementaux. Le projet comporte un programme de 80 aires de covoiturage sur l'ensemble du département avec 27 aires sous maîtrise d'ouvrage départementale, 50 aires où le Département viendra en appui des communes maîtres d'ouvrage et 3 aires réalisées par la SANEF. Sur le territoire d'Amiens deux aires ont été identifiées à savoir sur le boulevard de Bapaume et la seconde rue Pierre Rollin. Il pourrait-être intéressant que dans le cadre du PLU, une étude soit menée sur l'opportunité de développer d'autres points de covoiturage et de vérifier l'opportunité des ces deux points existants.

<https://www.somme.fr/services/routes-et-deplacements/mobilite/schema-departemental-des-aires-de-covoiturage/>

Le schéma cyclable départemental

Les élus Départementaux de la Somme ont voté le projet de schéma cyclable en septembre 2020. Ce schéma est actuellement en phase de concertation. L'objectif est que celui-ci puisse être adopté définitivement en septembre 2021. Ce dernier est disponible sur le lien suivant :

<https://www.somme.fr/services/routes-et-deplacements/mobilite/schema-departemental-cyclable/>

Dans Amiens, l'enjeu majeur du schéma est d'assurer la continuité cyclable entre la V32 et la V30. A ce jour la V32 au Sud d'Amiens n'est que partiellement balisée de la Hotoie vers Pont-de-Metz. Le département va porter la maîtrise d'ouvrage de la V32 « coulée verte » entre Amiens et Conty et la limite départementale avec l'Oise.

Dans Amiens, l'objectif est de pouvoir rejoindre la V30 (véloroute vallée de Somme) afin d'assurer la continuité cyclable de la V30 et V32 vers Corbie, les deux itinéraires étant confondus à partir du boulevard Beauvillé.

Les liaisons en mode doux depuis et vers la véloroutes sont également à repenser au travers du PLU. Parmi eux :

- L'axe permettant de relier la gare Saint-Roch à la Véloroute en passant par la Hotoie, le zoo est stratégique tant sur l'intégration des modes doux que sur l'image de la ville.
- Le passage du barrage de la chaudière qui reliera le futur quartier de la friche Cosserat.
- La liaison entre le parc Saint-Pierre, la véloroute et Saint-Leu aujourd'hui non opérationnelle du fait de la fermeture de la passerelle Samarobriva.

Un autre volet du schéma porte sur les déplacements utilitaires avec notamment la desserte des collèges. Une réflexion de la part d'Amiens sur ce sujet au travers du PLU peut être intéressante à mener.

Le réseau de chemins de randonnée

Le Département dispose de quelques chemins de randonnée en périphérie du territoire communal et un GR traverse la commune d'Est en Ouest.

Carte jointe en annexe.

Les données sur l'environnement

Un ENS est référencé sur le territoire communal « le marais des trois vaches au sud Est de la ville. Une partie de la vallée de la Somme dans Amiens bénéficie de classement en faveur de la protection de l'environnement.

Carte jointe en annexe.

Le projet Vallée de Somme Vallée idéale

Ce projet a pour objectif de mettre en valeur les éléments paysagers, architecturaux, patrimoniaux, de faire en sorte que les Samariens se tournent à nouveau vers le fleuve. La véloroute Vallée de Somme constitue l'épine dorsale de cette réflexion mais il est important que les territoires puissent intégrer ce projet dans leurs réflexions à venir afin d'aboutir à un projet d'ensemble cohérent permettant d'avoir une véritable identité vallée de Somme Vallée idéale. Amiens a pour cela un rôle majeur dans les réflexions notamment sur les aménagements futurs à proximité de la Somme comme par exemple la friche Cosserat.

L'idéal - si tel n'est pas déjà le cas - serait que le PLU autorise les activités de loisirs, commerces, hôtelleries et touristiques le long du fleuve et des canaux ... mais qu'ils veillent à la qualité architectural et paysagère des projets notamment sur le secteur Sainte Aragone qui constitue un site à enjeux - tout comme le secteur des Hortillonnages.

Le lien vers ce projet :

<https://vallee-ideale.somme.fr/le-projet/>

En annexe du présent porter à connaissance une brochure, sur les enjeux de la vallée de Somme vallée idéale.

Le canal de la Somme, la Somme canalisée

La Commune d'Amiens est traversée par le canal de la Somme, la rivière Somme canalisée et de nombreux bras.

I - Délimitation du domaine public fluvial départemental sur le territoire de la commune d'Amiens.

Sur le territoire de la Commune d'Amiens, le Département de la Somme est propriétaire :

- de la rivière Somme canalisée et du canal de la Somme
- de la rivière Somme naturelle (Île Saint Aragone)
- des dépendances (chemin de halage, contre-fossé, maison éclusière)
- de la Petite Somme,
- du bras des Clairons,
- du bras du Bassin,
- du bras des Saintes Claires,
- du bras du Jardin des Plantes,

Conseil départemental de la Somme (Direction des Routes, Direction du Fleuve et des Ports)

- du bras de la poissonnerie d'eau douce,
- du bras du Pendu,
- du bras des Bondes,
- du bras du Don,
- du bras de la Barette,
- du bras du Hocquet,
- du bras des Rinchevaux,
- du bras des Tanneurs,
- du bras des Teinturiers

II - Servitudes

Toutes les propriétés riveraines de cours d'eau domaniaux sont grevées des servitudes d'utilité publique énumérées ci-après :

Article L.2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques

Servitude de halage : les propriétaires riverains des cours d'eau domaniaux sont tenus, dans l'intérêt du service de la navigation et partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation, de laisser le long des bords desdits cours d'eau domaniaux, ainsi que sur les îles où il en est besoin, un espace de 7,80 mètres de largeur. Ils ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 9,75 mètres sur les bords où il existe un chemin de halage ou d'exploitation.

Servitude de marchepied : Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres sur chaque rive.

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons.

Servitude (pêcheur et piéton) : Le long des canaux de navigation, les pêcheurs et les piétons peuvent user du chemin de halage et de la portion de berge faisant partie du domaine public, dans la mesure où le permet l'exploitation de la navigation.

Respect de la servitude

L'obligation de respecter la servitude est rappelée à l'article L.2132-16 du code général de la propriété des personnes publiques.

Néanmoins, la reconstruction et l'aménagement de la ville d'Amiens a considérablement modifié le réseau hydraulique en supprimant des bras et en construisant au plus près des cours d'eau. La servitude de marchepied est bien souvent inexistante et impossible à rétablir le long de ces bras.

III - Valorisation du domaine

Le Département, propriétaire du canal de la Somme, a établi une charte concernant les aménagements du fleuve. Elle se compose de différentes fiches thématiques préconisant les bons usages en matière de construction, d'aménagements, de comportements et civilités.

Ainsi, lors de l'instruction de divers dossiers, ces fiches sont transmises au pétitionnaire. Un exemplaire a été transmis aux différentes communes traversées par le canal de la Somme.

IV - Circulation

Par arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme en date du 25 mars 2019, la circulation sur les dépendances du domaine public fluvial départemental entre l'écluse de Sormont et le barrage inférieur de Saint-Valery-sur-Somme est réglementée (arrêté ci-joint).

Une superposition d'affectation signée le 24 avril 2017 permet au Maire de la Commune de régler la circulation et le stationnement sur les sections suivantes :

Du P.K. 91.415 (limite Rivery) au P.K. 97.994 (limite Dreuil les Amiens) rive droite

Du P.K. 94.960 (quai Charles Tellier) au P.K. 96.800 (parcelle KM 22) rive gauche

Quai de l'Écluse

Quai de la Passerelle

V - Occupation

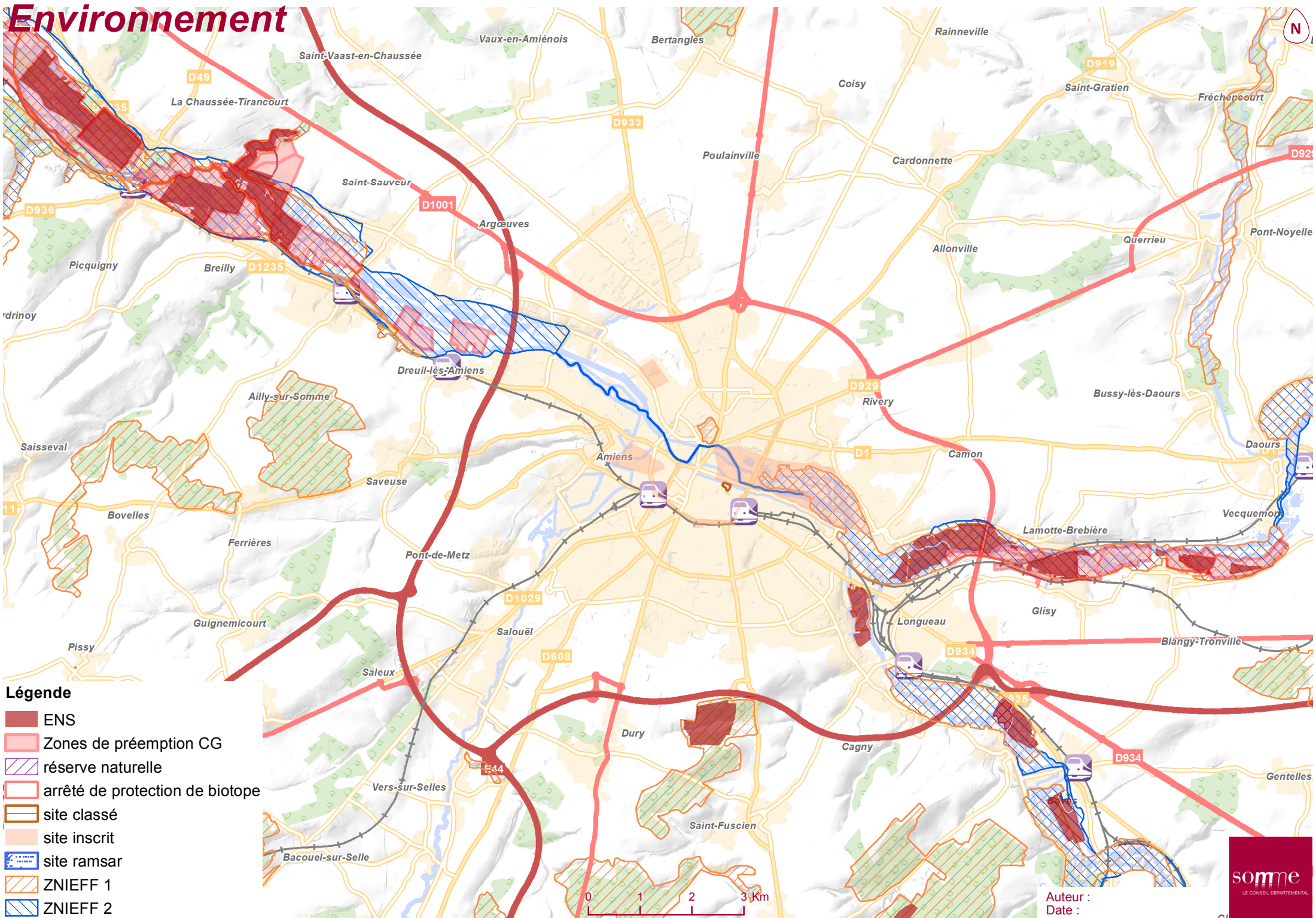
Conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques, toute installation qui s'étendrait sur le domaine public ne peut être établie qu'en vertu d'une autorisation toujours révocable du propriétaire du domaine et sous les conditions qu'il aura déterminées.

L'article L.2124-8 du code général de la propriété des personnes publiques stipule qu'aucun travail ne peut être exécuté, qu'aucune prise d'eau ne peut être pratiquée sur le domaine public fluvial sans autorisation du propriétaire de ce domaine.

VI - Consultation du Département

Le Département de la Somme (direction du fleuve et des ports) doit être consulté pour avis sur tout projet d'aménagement ou de construction sur les parcelles bordant le domaine public fluvial départemental.

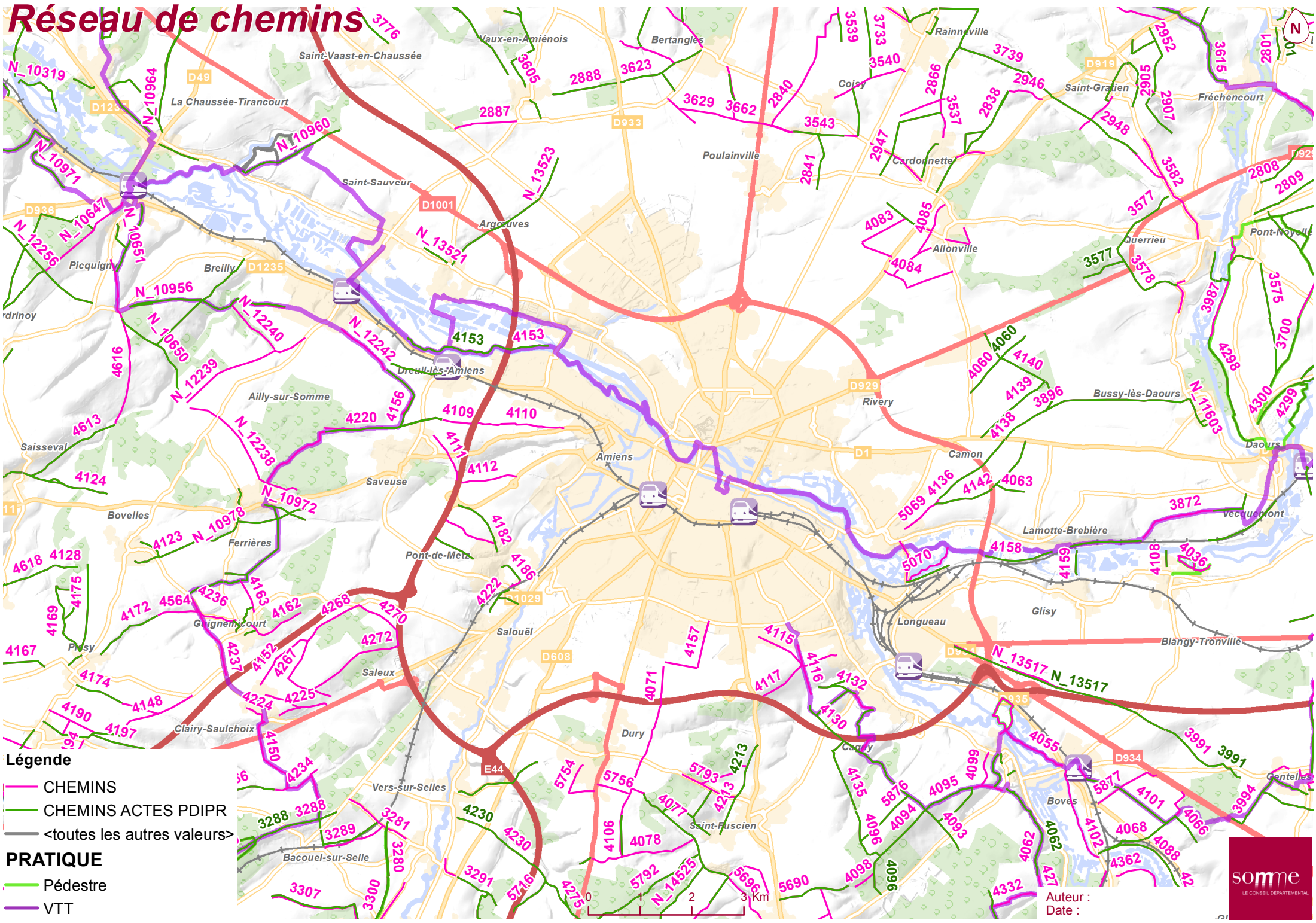
Environnement



- Légende**
- ENS
 - Zones de préemption CG
 - réserve naturelle
 - arrêté de protection de biotope
 - site classé
 - site inscrit
 - site Ramsar
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2

Auteur :
Date :

Réseau de chemins



Légende

- CHEMINS
- CHEMINS ACTES PDIPR
- < toutes les autres valeurs >

PRATIQUE

- Pédestre
- VTT



VALLÉE DE SOMME

Vallée idéale

UNE DÉMARCHE INNOVANTE ET AMBITIEUSE

POUR L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

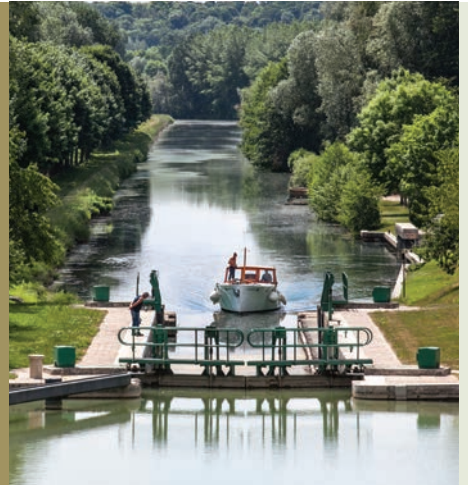


somme

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale



VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale



VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale



VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale



VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale



VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale

P.4 une volonté affirmée

- De la ville à la Vallée idéale
- Un nouveau développement territorial

P.5 édito du Président

- Un département qui nous porte, un fleuve qui nous lie

P.6 la stratégie

- Les dates clés du projet
- 10 principes pour réussir
- Le programme d'action



P.12 La Vallée idéale se concrétise

- AMIENS**
la porte d'entrée de la Vallée idéale
- ABBEVILLE**
là où la Vallée s'ouvre sur la Baie
- LONG**
la première station verte
- EAUCOURT-SUR-SOMME**
la Vallée idéale prend de la hauteur
- SAINT-VALERY-SUR-SOMME**
l'arrivée en Baie de Somme
- SAMARA**
l'Histoire au cœur de la nature
- AILLY-SUR-SOMME**
découverte longue durée
- PONT-RÉMY**
l'île mystérieuse
- CORBIE**
de la gare au fleuve
- ÉTINEHEM-MÉRICOURT**
le paradis des oiseaux
- ÉCLUSIER-VAUX**
le spot de nature à l'est
- OFFOY - SAINT-SIMON**
le chaînon manquant intégré



DE LA VILLE À LA VALLÉE IDEALE

de Jules Verne à nos jours, et au-delà

Le concept «**Vallée idéale**» est un détournement volontaire du discours de Jules Verne «**Une Ville idéale**» prononcé à l'Académie des Sciences, des Belles Lettres et des Arts le 12 décembre 1875. Il décrivait sa vision pour la cité amiénoise à l'aube du troisième millénaire. Auteur mondialement connu, Jules Verne trouva dans la Baie de Somme sa source d'inspiration pour l'écriture de *Vingt mille lieues sous les mers* en 1869. C'est l'ensemble de la Vallée de la Somme que nous associons à une Vallée idéale.



UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Capitalisant sur les efforts du Département, chiffrés à plus de 100 millions d'euros depuis 20 ans, le concept *Vallée de Somme, Vallée idéale*, approuvé en juin 2019 par les élus départementaux, est une ambitieuse vision de développement et d'attractivité du territoire, **reliant Saint-Quentin dans l'Aisne à Saint-Quentin-en-Tourmont en Baie de Somme**. Il permettra de créer à long terme un véritable espace à vivre et à partager, au cœur d'une nature préservée.

UN DÉPARTEMENT QUI NOUS PORTE UN FLEUVE QUI NOUS LIE

Quels liens unissent le Département à la Vallée de Somme ?

Depuis l'Antiquité, le fleuve Somme constitue la colonne vertébrale de notre département et le façonne. Il lui a d'ailleurs donné son nom !

Canalisé en partie à la fin du XVIII^{ème} siècle pour favoriser le transport des hommes et des marchandises, il a subi le déclin de la navigation et enduré le choc des inondations en 2001.

Depuis plus de 20 ans, le Département s'est fortement mobilisé pour réduire le risque d'inondation, améliorer et maintenir la navigation, restaurer les zones humides. Propriétaire depuis 2006 du canal de la Somme de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, bientôt gestionnaire de la section entre Offoy et Saint-Simon et responsable des espaces naturels sensibles, le Département est de fait un acteur majeur pour valoriser le formidable potentiel qu'offre la Vallée toute entière, d'Est en Ouest.

Quels sont les atouts de la Vallée de Somme ?

Paysages travaillés par l'Homme et ses activités agricoles, industrielles ou de loisir, faiblement urbanisée, la Vallée offre aux habitants de la Somme et des grandes métropoles européennes environnantes des espaces grandioses pour se détendre, se ressourcer, vivre et travailler. 70% des Samariens habitent à moins de 5 km de ses rives.

Omniprésente, l'eau y génère un vaste écosystème qui abrite une grande diversité d'espèces et compose une mosaïque de milieux naturels exceptionnels. Le fleuve assure jusqu'à la baie, ou à contre courant pour certains poissons grands migrateurs, la continuité écologique de ce patrimoine inestimable.

Comment capitaliser ces acquis pour aller plus loin ensemble ?

En lançant la démarche de développement *Vallée de Somme, Vallée idéale*, le Département veut créer autour du fleuve un modèle de développement économique, culturel, social et environnemental vertueux en co-construction avec les partenaires locaux : la Région, les Communautés de communes, les municipalités, les différents établissements publics, les associations, les entreprises... Découvrez les premières ambitions de la Vallée idéale.

Stéphane HAUSSOULIER

Président du Conseil départemental de la Somme

LA STRATÉGIE VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE



Démarche approuvée par les élus départementaux en juin 2019

TOUTES LES ACTIVITÉS
LE LONG DE LA SOMME



📍 **165 km de véloroute Vallée de Somme (V30)** dont 120 km aménagés sur la propriété du Conseil départemental (de Péronne à Saint-Valery sur-Somme, de la terre à la mer)

📍 **Une véloroute connectée à de nombreuses voies vertes**, à la V32 (véloroute de la mémoire), à l'EV4 (Véломарitime) et à la Coulée verte

📍 **70 agents du Conseil départemental** chargés d'entretenir et de valoriser le canal

📍 **8 Maisons de la Vallée** réhabilitées pour accueillir les visiteurs

📍 **3 ports de plaisance et 14 haltes et relais nautiques**

📍 **6 passes à poissons** aménagées pour permettre le franchissement des barrages



Alose

UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI

- les **autoroutes** (A1, A16, A28 et A29)
- les nombreuses **gares SNCF** le long de la Vallée qui la placent au cœur des échanges
- l'**aéroport Albert-Picardie**
- une **connexion directe au réseau des voies navigables** françaises et un débouché à la mer
- de **grands itinéraires français et européens pédestres** (GR 800, GR littoral, chemin de Compostelle, Via Francigena...) ou **équestres** (Route d'Artagnan)
- le **futur Canal Seine-Nord Europe**

UN PATRIMOINE PRESTIGIEUX

- 1^{ère} Vallée labellisée RAMSAR** pour sa tourbière et ses hortillonnages
- la **Baie de Somme**, Grand Site de France
- la **Cathédrale d'Amiens**, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO
- de nombreux **châteaux, abbayes, abbaciales, vieilles demeures...**
- 30 belvédères** pour admirer d'en haut le paysage et **40 sites pour s'informer le long du canal** (primés aux Victoires du Paysage en 2016)
- des **sites touristiques structurants** : l'Historial de la Grande Guerre, le Parc naturel et archéologique de Samara, le Parc du Marquenterre, la Maison de la Baie de Somme...



LES DATES CLÉS DU PROJET

Juin 2019 Validation de la **stratégie** Vallée de Somme, Vallée idéale avec la définition des principes, des objectifs et des axes stratégiques (vote d'un 1^{er} budget d'1,5 millions d'euros).

Novembre 2019 **Premières rencontres départementales à Mégacité** réunissant les partenaires publics et privés (plus de 400 personnes) pour partager le diagnostic et la vision du projet.

Janvier 2020 **Création de la Société Publique Locale (SPL) « Vallée Idéale Développement »**, entrée au capital du Département.

Juin 2020 **Vote du plan de relance du Département** : budget complémentaire de 11 millions d'euros pour les actions prioritaires liées à la Vallée idéale.

UNE STRATÉGIE POUR RÉUSSIR

La démarche Vallée de Somme, Vallée idéale concerne un vaste territoire, de multiples thématiques et de nombreux acteurs.

SA MISE EN ŒUVRE EST GUIDÉE PAR 10 PRINCIPES

- 1 *s'inscrire dans le temps long*
- 2 *penser globalement, aménager localement*
- 3 *imposer la qualité : matériaux durables, bien insérés dans le paysage*
- 4 *prioriser les efforts*
- 5 *saisir les opportunités*
- 6 *s'autoriser à expérimenter*
- 7 *trouver des solutions innovantes pour maîtriser les coûts*
- 8 *créer un effet levier sur l'investissement privé*
- 9 *favoriser les échanges et la co-construction autour d'une Vallée idéale*
- 10 *communiquer, se positionner dans la sphère médiatique nationale et internationale.*



UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE QUI ALLIE VISION ET PRAGMATISME

La démarche, particulièrement innovante, se veut pragmatique en combinant deux approches complémentaires :

1. une vision partagée pour fixer le cap à moyen et long termes,
2. des déclinaisons concrètes avec un programme d'actions qui se dessinent au fur et à mesure avec les territoires concernés et les ressources financières disponibles.

L'intelligence collective nourrit ce processus qui vise un maximum de synergies entre les différents acteurs publics et privés.



RÉUSSIR : " TOUT SEUL ON VA PLUS VITE... ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN "

Pour mettre en œuvre cette feuille de route, le Département, véritable chef d'orchestre, mise sur l'intelligence collective, afin d'écrire l'histoire en allant. Avec l'aide de plusieurs directions opérationnelles mobilisées (fleuve et ports, routes, bâtiments, tourisme - appui aux territoires, environnement, sports, culture, communication), le Département s'appuie sur ses forces vives et sur une mission d'assistance technique confiée à la SPL Vallée Idéale Développement ainsi qu'à ses prestataires

Le Département agit également en étroite coopération avec :

- les collectivités locales riveraines pour qu'elles soient également actrices du fleuve;
- les usagers (pêcheurs, chasseurs, cyclotouristes, randonneurs, plaisanciers, canoë-kayakistes, naturalistes...) afin d'anticiper les conflits d'usage et de préserver de concert l'environnement.

En fonction des projets, il élargit la gouvernance aux financeurs impliqués dans leur mise en place : Région Hauts-de-France, État, Agence de l'eau Artois-Picardie, ADEME...

UN PROGRAMME D'ACTION AVEC 2 LEVIERS

1. Améliorer les infrastructures et les équipements de la Vallée, mettre en scène les paysages et les espaces naturels

L'enjeu consiste à poursuivre les opérations d'aménagement et d'équipement pour « densifier » le développement économique et la qualité d'accueil des lieux de vie.

Le paysage et la biodiversité, considérés comme "première infrastructure" d'un développement vertueux, sont au cœur de cette stratégie de développement, avec un objectif permanent de les révéler et de les mettre en scène, tout en les préservant.

Les connexions sont indispensables pour positionner le territoire au cœur des échanges afin d'en tirer le meilleur parti.

3 axes d'intervention sont ainsi envisagés :

👉 **Rythmer le parcours** par 10 lieux à haut niveau de service et 13 lieux intermédiaires

👉 **Révéler les paysages et préserver la biodiversité** : ouverture des milieux naturels, aménagement d'espaces naturels...

👉 **Améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres pour s'ouvrir sur les autres territoires** : réouverture à la navigation de la section Offoy - Saint Simon, liens avec les autres véloroutes et voies vertes...

2. Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés

L'enjeu consiste ici à apporter aux usagers et aux habitants tous les services nécessaires, mais aussi à faire vivre le territoire et à le rendre plus attractif

Plusieurs types d'opérations sont ainsi ciblées :

👉 fédérer autour du projet et mettre en avant la Vallée idéale

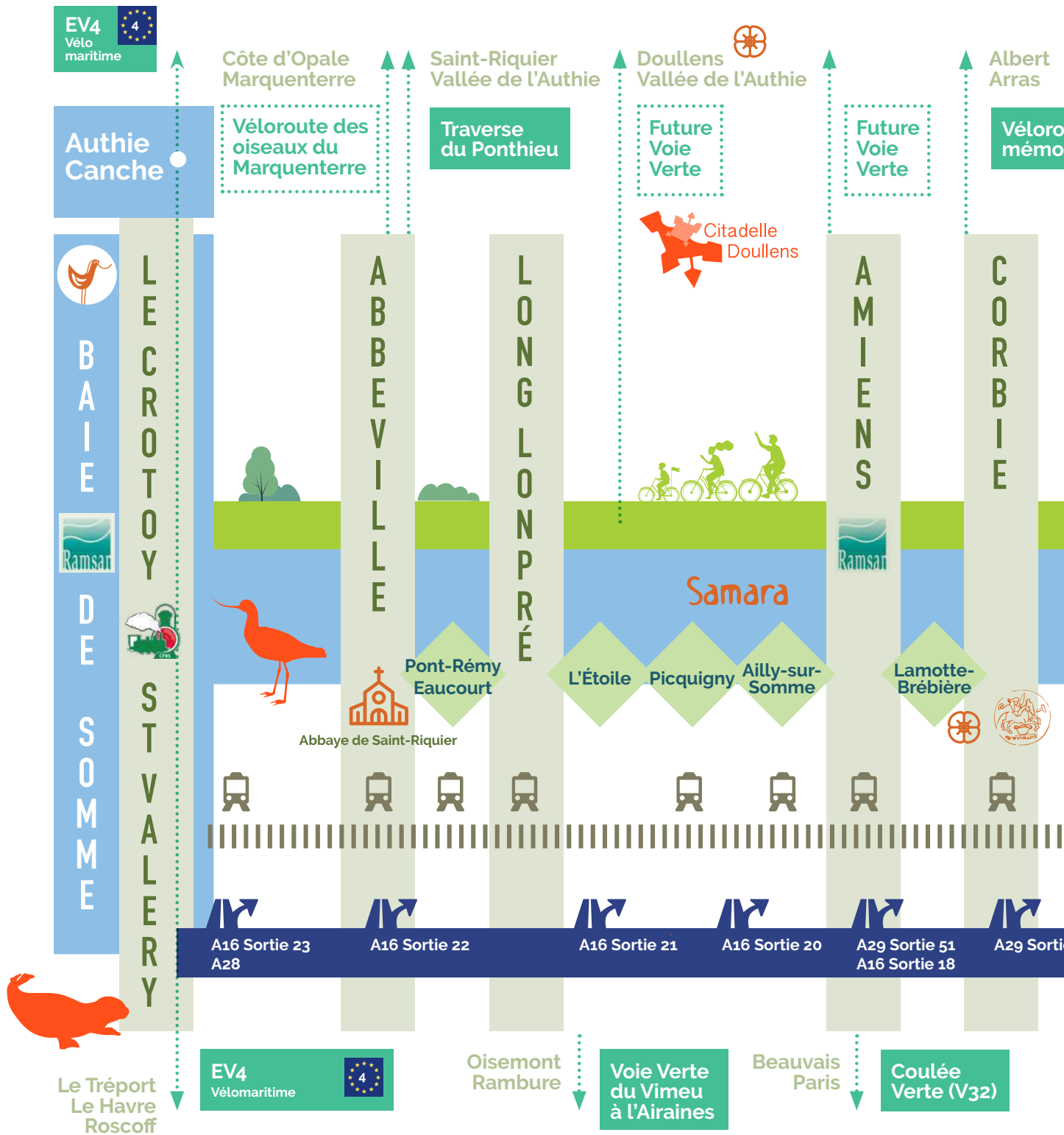
👉 favoriser la mise en place de nouveaux services pour redynamiser l'économie des communes traversées : conciergerie, bornes de recharge pour vélos électriques, ateliers de réparation, locations, produits locaux à emporter...

👉 renforcer les liaisons villes-fleuve, dynamiser les quartiers de gare...


👉 animer le parcours : événements, parcours des jardins artistiques dans la Vallée, course solidaire, concerts, expositions, opération "un pont, une œuvre"...




UN PARCOURS JALONNÉ DE LIEUX CONNECTÉS AUX



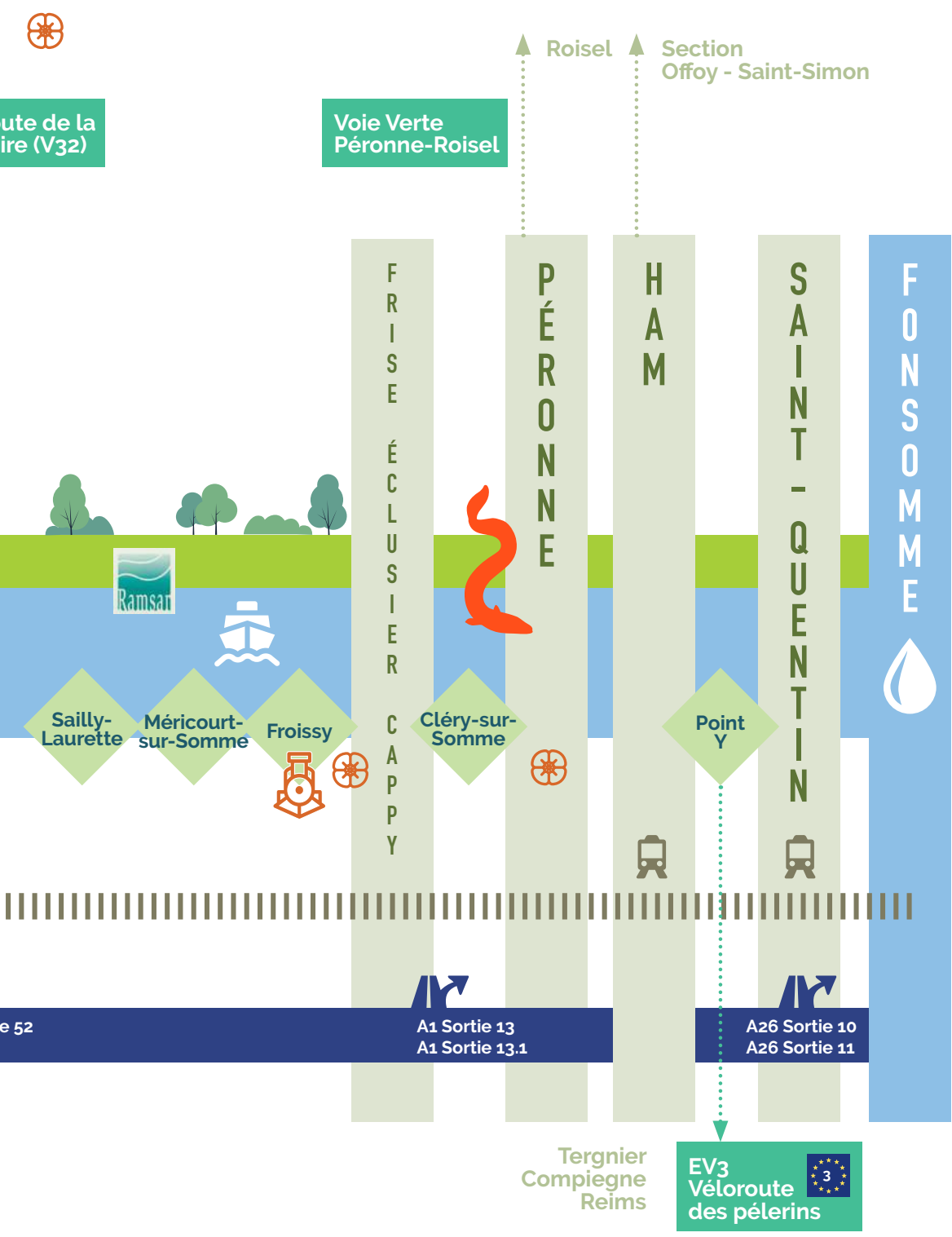
 Sites à haut niveau de service

 Sites intermédiaires

 Connexions existantes et à venir vers les sites d'intérêt et les itinéraires locaux, nationaux et européens

 Sites d'intérêt "Grande Guerre"

GRANDS ITINÉRAIRES FLUVIAUX ET TERRESTRES



Parc du Marquenterre

Centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre

P'tit train de la Haute Somme

Abbaye de Saint-Riquier

Citadelle de Doullens

Samara Parc naturel et archéologique



LA VALLÉE IDÉALE SE CONCRÉTISE

Première priorité : valoriser les lieux de vie

AMIENS : LA PORTE D'ENTRÉE DE LA VALLÉE IDÉALE

Ville de Jules Verne, elle est au cœur de la Vallée idéale. Source d'inspiration pour Amiens Métropole et la SEM Amiens Aménagement, dans le cadre de la rénovation du quartier de la gare (ZAC Gare la Vallée), elle est à l'origine du concept.

À la sortie de la gare, après quelques minutes de marche à travers le parc Nisso Pelosoff, véritable cocon de verdure en ville, une passerelle, accessible également par un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite est en construction. Elle permettra de quitter le centre-ville pour s'immerger au cœur des hortillonnages et retrouver la véloroute sans croiser de voiture.

Au camping des cygnes, l'aménagement d'une aire de camping-cars est à l'étude, après que le site ait fait l'objet d'une requalification importante en 2020, avec en particulier



La passerelle : de la ville à la véloroute sans voiture

l'accueil des deux premiers tipis de la Vallée idéale.

Plusieurs nouveaux relais nautiques viennent d'être réalisés (Quai de la Somme, port d'aval) pour accueillir les bateaux de plaisance de passage.



Intérieur d'un tipi au camping des cygnes





Des relais nautiques Quai de la Somme

Ces relais nautiques permettront également le développement des activités sur l'eau : péniche spectacle, brasserie... Ils ont été financés par la Région.

D'autres relais nautiques sont en projet, le long du parc Saint-Pierre, par exemple, et une étude sera prochainement lancée pour mettre en place un port, véritable lieu de vie au bord de l'eau, doté d'une capitainerie avec tous les services nécessaires aux usagers du fleuve. Des démarches sont également entreprises pour étendre les connexions cyclables, en reliant par exemple la Coulée verte à Amiens, ou pour créer une liaison Amiens-Doullens, en utilisant l'ancienne voie ferrée.

Le site des Hortillonnages, et son parcours de jardins artistiques, sera aussi l'objet de toutes les attentions afin de préserver ce site exceptionnel, tout en y favorisant les activités traditionnelles de maraîchage.

De nombreux autres projets permettant de valoriser le fleuve dans la traversée d'Amiens vont être étudiés conjointement par la Ville, Amiens Métropole et le Département, en y associant tous les partenaires concernés, comme la Région Hauts-de-France et le Pôle Métropolitain.



La Cathédrale d'Amiens, 800 ans, est classée au patrimoine de l'UNESCO



ABBEVILLE : LÀ OÙ LA VALLÉE S'OUVRE SUR LA BAIE DE SOMME

Abbeville, seconde ville du département, est la dernière étape du parcours de la Vallée idéale, avant d'entrer en Baie de Somme. Ancien port maritime, cité manufacturière, elle doit devenir une escale prioritaire qui invite les usagers à s'y arrêter pour en découvrir toutes les richesses et pour profiter de ses services.



Avant - après : nouveau positionnement de la sculpture de la femme nue qui regarde le fleuve pour le relier à la ville



Avant - après : aménagement du boulevard de la Portelette

Les premiers travaux programmés pour 2021

L'aménagement de la jonction véloroute-canal maritime à l'entrée Est d'Abbeville est le prétexte pour lancer un premier pas vers un démonstrateur de régénération urbaine, menée par le Département, en lien étroit avec la Ville et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS).

À court terme, il est prévu la création d'une **nouvelle voie cyclable** en bord de Somme de 1,5km pour assurer la continuité de la véloroute Vallée de Somme.

L'objectif est de profiter de cette opération pour que la Ville se réapproprie le fleuve et ses rives, à l'origine de sa richesse commerciale.

Ainsi, les berges du fleuve une fois végétalisées deviendront un lieu de rencontre et de convivialité. L'objectif est aussi de favoriser le retour de la nature en ville.

Premier repère sur le parcours culturel et artistique à venir le long du fleuve, **le pont près de la sculpture de la femme nue** devrait être accompagné d'une œuvre d'art.

À proximité, **l'avenue de l'une des plus belles gares de France** sera valorisée pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs.

Le boulevard qui longe le canal sera aussi retravaillé pour créer une ambiance qualitative et apporter du confort aux usagers.

Pour connecter la Vallée de Somme et Abbeville au site prestigieux de Saint-Riquier, **le réaménagement de la Traverse du Ponthieu** en véritable voie cyclable est aussi programmé prochainement.

- AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE D'ABBEVILLE -

PHASE 1 ET 2
VÉLOROUTE VALLÉE DE SOMME
2021/2022

PHASE 3
TRAVERSE DU PONTHEIU
2021

PHASE 3 BIS
PONT DE BETHUNE
2022

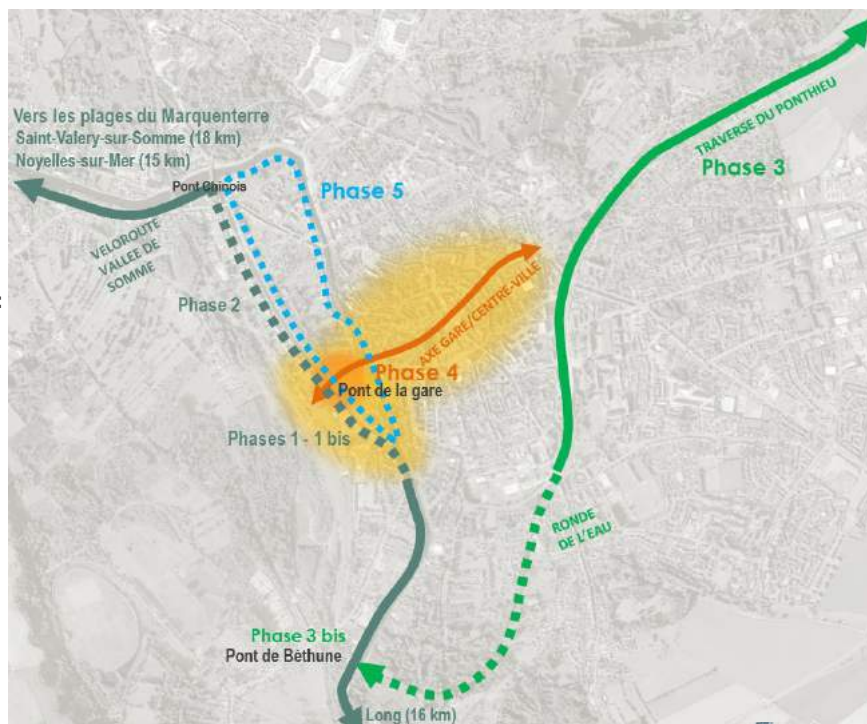
vers un projet partagé et amplifié :
l'action de la Ville/CABS

PHASE 1 BIS
BD DE LA PORTELETTE
2021/2022

PHASE 3
TRAVERSE DU PONTHEIU
PONT DE BETHUNE
2022

PHASE 4
AVENUE ET PONT DE LA GARE
2022/2024

PHASE 5
L'ÎLE D'ABBEVILLE
2025/2028



Quelques pistes sur ce qui est envisagé à plus long terme :

L'ambition consiste à relier Abbeville à la **Vallée de l'Authie**, l'autre fleuve du département, mais aussi à créer une liaison douce entre Abbeville et les plages du Marquenterre via **la véloroute des oiseaux du Marquenterre**.



Bientôt de nouvelles destinations à découvrir au départ de l'une des plus belles gares de France.

LONG : LA PREMIÈRE STATION VERTE DE LA VALLÉE IDÉALE

Grâce à ses paysages façonnés par l'homme pour l'extraction de la tourbe, Long est désormais riche d'un milieu naturel exceptionnel de marais et d'étangs. Dotée de trois monuments historiques classés (château, église, centrale hydro-électrique) et équipée de locations de bateaux électriques, paddle, canoë-kayak, Long veut jouer la carte du séjour chlorophylle de qualité.



Ce qui a été réalisé ou est en cours de réalisation :

Pour retenir les visiteurs, le Département, aux côtés de la commune, a prévu une remise en valeur de l'île de Long, située entre les deux bras de la Somme. En aménageant les deux rives de la Somme, intégrant la maison éclusière, le jardin de la Mairie et celui du restaurant le Comptoir bleu, l'objectif est de créer un véritable jardin des bords de Somme, faisant écho au parc du château et permettant de profiter pleinement de terrasses ensoleillées en bord de fleuve. Déjà **plusieurs acquisitions foncières ont été réalisées et une première opération d'éco-pâturage avec des animaux rustiques a démarré au printemps 2021**, pour entretenir les terrains nouvellement acquis sur l'île de Long.

Deux passerelles piétonnes, construites sur le canal et sur le bras de Somme, permettront de matérialiser ce cheminement sur

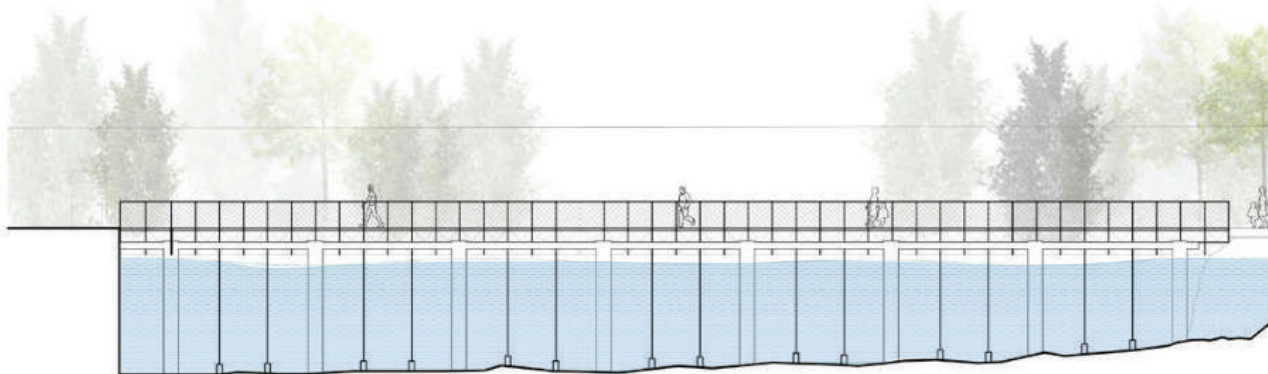
l'eau et de proposer une expérience différente. Pour améliorer l'accueil des visiteurs, **l'aménagement d'un gîte d'étape au bord du canal et d'un espace d'animation sur l'île** sont aussi envisagés par le Département. De son côté, la commune entame

une requalification progressive de son camping municipal et met en place de **l'habitat insolite** avec la mise en service prochaine de deux tipis, similaires à ceux installés à Amiens. **Les tipis de la Vallée idéale d'Amiens ou de Long ont reçu un**



Propriété du Département

- LA TRANSPARENCE : OFFRIR UNE EXPÉRIENCE SINGULIÈRE AUX USAGERS -



1



2

1 *Tablier de caillebotis*

2 *Jakob Inox Line
Des gardes-corps en filet
métallique, invisibles*

financement du Département dans le cadre de son appel à projets pour soutenir l'hôtellerie de plein air en Vallée de Somme.

Pour mettre en valeur la chaussée du Catelet et développer les liaisons douces, **le partage de la route avec**

un chaussidou est envisagé dès 2021.

Le **relai nautique** face au camping a également été amélioré récemment pour développer l'accueil de bateaux en stationnement longue durée.



Restaurant "Le Comptoir bleu"

Quelques pistes sur ce qui est prévu à moyen et long terme :

La nature sera mise en scène au niveau de la chaussée du Catelet et sur le chemin de halage sur toute la section comprise entre le Pont bleu et de la Maison des marais de Longpré-les-Corps-Saints. Pour le plaisir des promeneurs, la **création d'un belvédère en hauteur entre Long et Longpré-les-Corps-Saints** est envisagée pour permettre un plongeon visuel dans le grand vert des espaces naturels sensibles. La gestion des flux sera aussi à l'étude avec une double réflexion, sur le stationnement et sur le plan de circulation dans la commune.

EAUCOURT-SUR-SOMME : LA VALLÉE IDÉALE PREND DE LA HAUTEUR

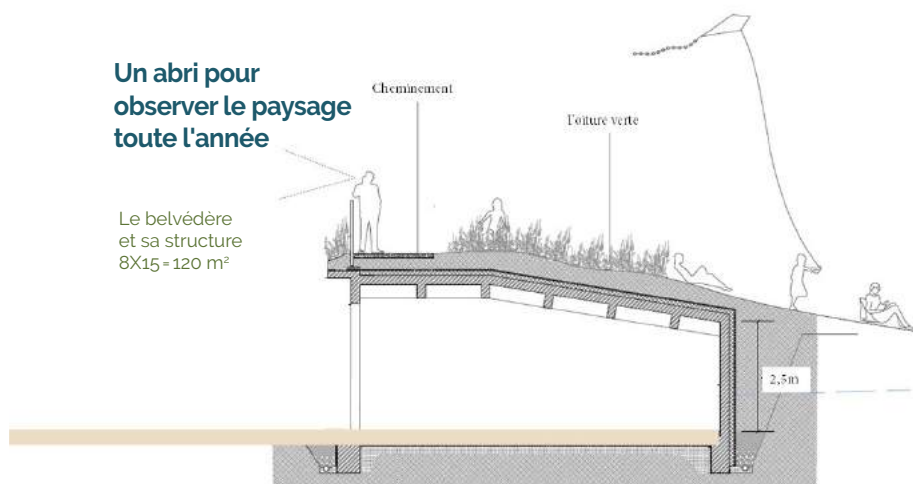
Pour renforcer l'attractivité du site perché, d'où le moulin à vent guidait jadis les bateaux de la baie, le Département, la commune d'Eaucourt-sur-Somme et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme ont étudié la mise en place d'un belvédère au parc du moulin.



Croquis de la vue sur le site du Moulin

Un abri pour observer le paysage toute l'année

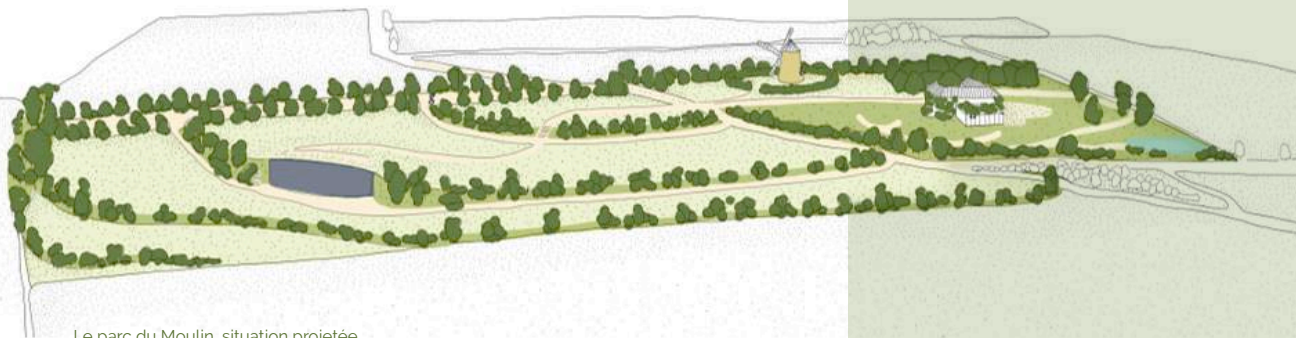
Le belvédère et sa structure
8X15 = 120 m²



Ce belvédère inséré dans le dénivelé, coiffé d'une toiture plantée et praticable, offrirait un point de vue spectaculaire sur la Vallée et accueillerait visiteurs et habitants lors d'évènements.

De la terre à l'assiette, l'auberge gastronomique et locavore "Le Saltimbanque" serait intégrée au site grâce à de nouvelles plantes grimpantes placées sur ses façades. Ce site serait aussi un lieu de démonstration et de pédagogie active grâce à la collaboration du Lycée agricole d'Abbeville.

Les études de programmation sont en cours de finalisation et des premiers travaux de plantation ont commencé avec le **concours de la Région grâce au plan « 1 million d'arbres »**.



Le parc du Moulin, situation projetée

SAINT-VALERY-SUR-SOMME : L'ARRIVÉE EN BAIE DE SOMME

Point de départ ou d'arrivée de l'itinérance au sein de la Vallée idéale, point de jonction avec la Vélomaritime, Saint-Valery-sur-Somme dispose de toutes les ressources pour répondre aux attentes des visiteurs.

À l'entrée Est de la ville, **la jonction entre le canal et l'estuaire reste toutefois à requalifier pour y mettre en scène les atouts de ce quartier, comme le site du petit train de la Baie de Somme, mais aussi les abords du canal maritime.** Ces objectifs guideront le travail à engager prochainement sur cette escale.



SAMARA : L'HISTOIRE AU CŒUR DE LA NATURE

Le parc naturel et archéologique de Samara est l'épicentre d'un espace naturel sensible de près de 100 ha, en bord de Somme, aux portes d'Amiens.

Pour que le site renforce sa qualité d'étape incontournable de la Vallée idéale, il paraît nécessaire d'y **développer l'offre de services à destination de tous les usagers**, riverains compris. Une réflexion programmatique va être engagée en ce sens.



AILLY-SUR-SOMME : DÉCOUVERTE LONGUE DURÉE

Cofinancée par la Région Hauts-de-France, la création d'un stationnement longue durée sur la rive, face au relai nautique existant, a été entreprise.

Cette première réalisation marque le début d'une reconquête de l'île d'Ailly qui pourra s'engager face à la maison éclusière, pôle d'activités au bord de l'eau.



PONT-RÉMY : L'ÎLE MYSTÉRIEUSE

Le Département et la commune réfléchissent actuellement à la requalification du site de la maison éclusière, démolie prochainement. L'objectif est de valoriser le site de l'île.

De l'autre côté du pont, le relai nautique vient d'être amélioré pour y accueillir de nouveaux bateaux. Une programmation globale va être engagée avec la commune pour redynamiser le cœur du village, en mettant en scène le fleuve et le château, lieu d'animation culturelle que la commune souhaite mettre en avant.



Une passe à poissons facilite la migration du saumon atlantique et de l'anguille

CORBIE : DE LA GARE AU FLEUVE

La mise en valeur des espaces publics entre la gare et le fleuve et l'ouverture du camping sur la véloroute favoriseront l'attractivité touristique d'une ville riche en patrimoine historique (abbatiale Saint-Pierre, porte monumentale...)

Le Département va aussi engager prochainement une réflexion avec la commune pour valoriser le site de la maison éclusière et pour développer les liaisons douces à partir du fleuve vers les sites patrimoniaux à proximité : Mémorial national australien de Villers-Bretonneux, centre Sir John Monash, étangs de la Barette...



ÉTINEHEM-MÉRICOURT : LE PARADIS DES OISEAUX

Située au cœur d'une grande réserve de nature appelée à devenir un haut lieu ornithologique, le projet de valorisation de la maison éclusière est à l'étude.

Ce vaste espace, intégralement réhabilité par la commune, a en effet vocation à devenir une halte privilégiée au départ des boucles de la Haute-Somme, entre Corbie et Bray-sur-Somme. **L'objectif est de créer une offre de services aux usagers qui viennent ici contempler le spectacle de la nature.**



Maison éclusière de Méricourt-sur-Somme

ÉCLUSIER-VAUX : LE SPOT DE NATURE A L'EST



Au cœur des boucles de la Haute-Somme, de nouveaux services aux usagers, en complément des gîtes et de la restauration proposés par "Le Domaine des P'tits bouchons" et de la découverte pédagogique de l'anguillère mis en place par le Département, pourront faire d'Eclusier-Vaux un point central de l'itinérance « nature » dans toute la Vallée.

Le projet a vocation de rattacher davantage et de mettre en valeur **le site de Frise, le port de Cappy, le P'tit train de la Haute-Somme** proche de l'écluse de Froissy et la halte gourmande de la maison éclusière, réhabilitée, tous situés dans un rayon de 10 km.

Une réflexion programmatique sera prochainement engagée sur ce secteur au potentiel exceptionnel, situé à quelques minutes de l'autoroute A1, et **au centre géographique de la Région Hauts-de-France ! L'occasion aussi de donner une vraie « identité nature » à ce territoire** fortement marqué par l'histoire des conflits mondiaux.



OFFOY - SAINT-SIMON : LE CHAÎNON MANQUANT INTÉGRÉ



Sollicité par le Département, Voies Navigables de France devrait prochainement lui rétrocéder cette portion du Canal de la Somme, longue de 16,4 km, dotée de 4 écluses et de 4 maisons éclusières.

Marquant le départ du canal de la Somme au point Y, cette section une fois remise en état permettra de naviguer, grâce à la jonction avec le Canal de Saint-Quentin, vers les sources du fleuve : l'opportunité également d'assurer la continuité du réseau cyclable sur une piste dédiée au bord de l'eau, de Saint-Quentin dans l'Aisne à Saint-Quentin-en-Tourmont en Baie de Somme.

La reconquête de ce maillon manquant fera de la Somme le lien entre deux grands itinéraires cyclables européens : l'Eurovélo 4 (Kiev – Roscoff) et l'Eurovélo 3 (Trondheim – Saint Jacques de Compostelle) mais aussi avec la Trans'Oise.

Ces nouvelles continuités d'itinéraires sont majeures pour connecter Ham, Péronne et tous les villages traversés par le Canal du Nord et par celui de la Somme, à la dynamique *Vallée de Somme, Vallée idéale* de la source jusqu'à la Baie de Somme.

Ce projet ouvre de belles perspectives pour ce territoire, encore amplifiées avec l'arrivée du futur Canal Seine-Nord Europe ! Il ouvrira aussi d'autres opportunités, pour engager une collaboration concrète autour de ces nouveaux itinéraires avec nos voisins de l'Aisne, mais aussi avec les autres Départements de la Région.





VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale

vallee-ideale.somme.fr